17 avril 1868

(*Circulaire.*)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
17 Avril 1868.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je vous envoie un certain nombre d'exemplaires d'un imprimé concernant l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Je serais bien aise que vous les répandiez parmi vos paroissiens pour leur faire apprécier l'excellence de cette association qui produit partout des fruits admirables, et qui, depuis son établissement dans le diocèse de Québec, il y a trente ans, a contribué puissamment à y répandre et consolider le règne de Dieu.

Il est à désirer que les ressources de l'Œuvre s'augmentent d'année en année, en proportion de l'accroissement de la population. Le mouvement que l'on veut imprimer à la colonisation des terres de la Couronne, va nécessiter de nouvelles dépenses pour le soutien des missionnaires, pour la construction de nouvelles chapelles et pour les pourvoir de tout ce qui est indispensablement nécessaire au service divin. Il importe donc que l'Œuvre soit mise à même de faire face à toutes ces dépenses, afin de procurer aux nouveaux colons les secours religieux dont ils ont plus particulièrement besoin pour supporter les rigueurs de l'exil, et pour ne pas perdre courage, au milieu de leurs pénibles travaux.

Il ne faut pas oublier non plus que nous avons un devoir à remplir à l'égard des sauvages du pays " qui sont assis dans les ténèbres et les ombres de la mort." Il faut procurer aux intrépides missionnaires chargés de les éclairer, les moyens de se rendre chaque année au milieu d'eux, en temps convenable, pour les instruire et les préparer à entrer dans la famille chrétienne. Dans le rapport qui sera publié prochainement sur nos missions, vous trouverez, quant à celles qui se font chez

les sauvages en particulier, des détails qui vous aideront à stimuler le zèle de vos paroissiens à prendre part à leur régénération spirituelle.

On ne peut se dissimuler que toutes les paroisses ne font pas également leur devoir à l'égard de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Il y en a sans doute un grand nombre qui contribuent avec une constante générosité à la soutenir, mais il y en a d'autres où le zèle s'est ralenti, quelques-unes où il s'est fait peu sentir, un certain nombre même où il est encore à se montrer. Or il importe qu'elles aient toutes le même empressement à concourir au bien fait par l'association, parceque chaque fidèle doit, autant qu'il est en lui, procurer le bien du prochain, et surtout son bien spirituel, qui l'emporte sur tous les autres.

Je me flatte qu'après avoir exposé à vos paroissiens les obligations que la charité leur impose envers leurs frères, et les avantages qui doivent leur revenir de leur fidélité à bien remplir à ce sujet le but de l'association, ils seront ou raffermis dans leur zèle pour la bonne œuvre, ou encouragés à y prendre part à l'avenir avec une sollicitude plus soutenue.

Je pense que si chaque curé surveillait lui-même le choix des chefs de dizaines et de centaines d'associés, et s'intéressait à les faire remplacer, en cas de mort ou d'absence, il rendrait un service durable à la bonne œuvre. Il faut que l'organisation soit maintenue fidèlement dans chaque paroisse, pour que l'association y prenne racine et ne soit pas en danger à chaque instant d'y perdre du terrain. Or elle ne peut l'être, presque dans tous les cas, que par les exhortations souvent réitérées du prêtre. Veuillez relire ce que je disais à ce sujet dans ma lettre circulaire accompagnant les questions qui doivent être traitées dans les conférences ecclésiastiques de cette année. Qu'on ne soit pas surpris si je reviens si promptement à la charge. Quand vous aurez vu, dans la prochaine reddition de comptes, que les allocations faites par le Conseil de Québec, pour cette année, dépassent de $975. le montant de la dernière recette, on trouvera tout naturel que je fasse de nouvelles instances.

Il est bon de rappeler de temps en temps aux fidèles les privilèges accordés par le Souverain Pontife aux associés, et de leur fournir l'occasion de les gagner. Vous n'oublirez pas non plus que les prêtres qui favorisent la bonne œuvre, jouissent de bien précieux avantages, d'après le 10e et 11e articles de la partie de l'imprimé ci-dessus mentionné, qui a pour titre " Les Indulgences."

e

ar
as
a
st
il
ar
le
s.
la
ir
ou
à

de
as
nt
ne
'y
es
ce
re
as
la
de
te,

és
er.
re,
de

Daigne le Seigneur bénir les paroles que vous allez prononcer en faveur d'une œuvre qui est véritablement selon son cœur, puisqu'elle n'a point d'autre but que celle pour laquelle il est venu en ce monde, qui est de chercher et de sauver les âmes perdues par le péché.

Je demeure avec un très-sincère attachement,

Monsieur le Curé,

Votre très-obéissant serviteur,

† C. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.